

Les infrastructures de transports : la priorité des chantiers

La Commission européenne concentre son aide principalement sur les projets suivants:

- l'appui à la réhabilitation de routes et voiries
- l'amélioration de la sécurité aérienne par un appui à la création des services de surveillance de l'aviation civile
- la réhabilitation et réintégration socio-économique après la guerre dans les régions de l'Est

La Commission européenne intègre également dans son soutien aux infrastructures l'accès à l'eau potable et l'assainissement, notamment à Kinshasa : pour en savoir plus sur ce volet, [cliquez ici](#) (*lien vers 031.06*)

L'appui à la réhabilitation

Il est coutume de dire que le Congo est un océan dont chaque ville est une île tant la mise en relation des personnes et des biens est embryonnaire. L'objectif du projet d'appui à la réhabilitation, d'un montant de 130 millions d'euros, est de permettre le développement de la mobilité des personnes et de valoriser la production agricole et les échanges économiques ainsi que l'approvisionnement en eau potable. Il comporte un volet "routes et voiries", mais également un volet "eau potable", que vous pouvez découvrir en [cliquant ici](#) (*lien vers Site-Eau.doc*).

Le volet "routes et voiries" comprend essentiellement les actions suivantes:

Concernant la route :

- la réhabilitation et l'entretien jusqu'à fin 2010 d'environ 1 500 kilomètres de routes en terre dans les provinces du Bandundu, du Kasai occidental et de l'Equateur.
- la réhabilitation des bacs de Mondaie, Nioki, Bagata et Kolebeke (Bandundu).
- la reconstruction de la section asphaltée de la Route Nationale 1 de Lufimi à Kwango (environ 60 kilomètres).

Concernant la voirie :

- le renforcement ou la reconstruction de plus de 50 kilomètres de chaussées asphaltées sur les avenues les plus stratégiques de Kinshasa
- l'entretien jusqu'à fin 2010 d'environ 100 kilomètres de voirie
- le curage et l'entretien de plus de 70 kilomètres de caniveaux à Kinshasa
- la reconstruction de 10 kilomètres de caniveaux à Kinshasa

Les partenaires assurant la mise en œuvre de ces projets peuvent être des entreprises privées, des organisations non gouvernementales mais aussi pour une partie importante des équipes de l'administration congolaise, appelées brigades. Les administrations concernées sont l'Office des routes, et l'Office des voiries et drainages.

Pour permettre à ces brigades d'être opérationnelles, le projet les équipe préalablement en matériel de travaux publics et leur fournit les matériaux de base nécessaires tels que le ciment,

le grave concassé et le bitume. Un encadrement technique est de plus assuré par le projet et des actions de formation sont menées auprès du personnel.

Aviation civile : objectif sécurité

D'un montant de 5 millions d'euros, l'objectif de ce projet est de permettre à l'Etat congolais de faire effectivement respecter les normes de sécurité par les transporteurs aériens.

Pour cela, une agence nationale des services de surveillance de l'aviation civile sera établie. Le projet comprend une assistance technique pour la mise en place du projet, une contribution à la formation du personnel, un support financier pour le fonctionnement de l'agence, un appui logistique.

Les infrastructures, enjeu de réintégration économique pour les populations

Les actions du projet « Réhabilitation et réintégration socio-économique après la guerre dans les régions de l'Est de la RDC » se répartissent actuellement comme suit et ont toutes en commun d'être un enjeu pour la vie socio-économique régionale :

Réhabilitation de l'axe Kisangani-Lubutu (Province orientale)

Ouverture de l'axe Masisi – Walikale (Nord Kivu)

Assainissement et lutte antiérosive à Bukavu (Sud Kivu)

Etude d'une route et de son impact environnemental sur l'axe Bukavu-Walikale (Kivus)

Accessibilité et assainissement à Bunia (Province orientale)

Voirie à Goma (Nord Kivu)

Réhabilitation de la route Mbau-Kamango (Province orientale)

Le montant alloué aux infrastructures dans le cadre de ce grand projet est de plus de 41 millions d'euros. Ces actions prennent souvent le relais d'activités réalisées précédemment en urgence par ECHO (Office d'aide humanitaire de la Commission européenne) pour satisfaire des besoins humanitaires immédiats (ouverture de pistes etc.). Elles se distinguent de celles-ci par l'attention qu'elles apportent à la pérennité des travaux réalisés.